

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/01/2025 - 683 - 2021 B 05844 - 899 570 642 - 6C SERVICES

Désignation de l'entreprise: 6C SERVICES

Adresse de l'entreprise: 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93300 AUBERVILLIERS

Numéro SIRET: 8 9 9 5 7 0 6 4 2 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois: 12

Durée de l'exercice précédent: 12

				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
ACTIF		Brut	Amortissements Provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds communaux	011	013		
	Autres*	014	016	5 363	4 827
	Immobilisations corporelles*	020	030	1 000	1 000
	Immobilisations financières*	040	042	833	833
Total I (5)		044	048	1 536	6 660
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	070	074		
	Clients et comptes rattachés*	071	073		
	Autres* (3)	072	074	3 672	3 672
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	786	786
Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II		096	098	4 458	4 458
Total général (I + II)		110	112	1 536	11 118
PASSIF				Exercice N	
				NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou statutaire	120	122	1 000	
	Écarts de réévaluation	124	126		
	Réserves légales	128	130		
	Réserves réglementées*	134	136		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	138	140		
	Report à nouveau	144	146	2 454	
	Résultat de l'exercice	150	152	770	
	Provisions réglementées	158	160		
	Total I	162	164	4 224	
Provisions pour risques et charges		168	170		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	176	178		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	184	186		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	188	190	916	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1)	194	196	5 979	
	Produits constatés d'avance	198	200		
Total III		202	204	6 895	
Total général (I + II + III)		210	212	11 118	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	199		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	201		

* Des explications complémentaires sont indiquées dans la note n° 2033-SE11

6C SERVICES		avant L. 2015	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		L31111.2.2.012131	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	209	210
	Production cédente	215	216
	Production stockée	217	218
	Production immobilisée		222
	Subventions d'exploitation reçues		226
	Autres produits		230
	Total des produits d'exploitation hors TVA et D		232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises et compris droits de douane		234
	Variation de stock (marchandises)		236
	Achats de matières premières et autres approvisionnement et compris droits de douane		238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		240
	Autres charges externes		242
	Impôts, taxes et versements assimilés	248	249
	Rémunérations du personnel		250
	Charges sociales (cf. annexe 890)		252
	Dotations aux amortissements		254
	Dotations aux provisions		256
Autres charges		262	
Total des charges d'exploitation (D)		264	
1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (C - D)			270
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		280
	Produits exceptionnels		290
	Charges financières		294
	Charges exceptionnelles		300
	Impôts sur les bénéfices		306
2 — BÉNÉFICE OU PÉRIE (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))			310
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable ou le déficit comptable (col. 2)	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316	
	Amortissements excédentaires (art. 89) et C.F.E. et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles	322	
	Impôts et taxes non déductibles (cf. page 7 de la notice 2015 nat)	324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des emprunts classés	330	
Déductions	Dépenses de recherche et développement	336	
	Recherche et développement	338	
	Recherche et développement	340	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en année	356	
	Déficits antérieurs reportables		360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370
Primes et cotisations complémentaires (cotisations)		380	
Cotisations personnelles (cotisations de l'exploitant)		381	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (cf. annexe 890)		378	
Montant des prestations personnelles de marchandises		390	
n° du centre de gestion agréé		388	
Effectif Effectif à l'activité artisanale		801	

6C SERVICES

SASU au capital de 1 000 Euros

Siège social : 8 Avenue Henri BARBUSSE

93000 BOBIGNY

RCS : 899 570 642

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/10/2024

Le 31 Octobre 2024

A 10 heures

Monsieur Boubacar CISSE, associé unique et président de la société 6C SERVICES a pris les décisions suivantes :

Décision n° 1

Il s'agit du second exercice fiscal de la société clos au 31/12/2023.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ; faisant ressortir un bénéfice de 772.00 Euros et un chiffre d'affaires de 29 366.00 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 772.00 Euros de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 772.00 Euros. Le report à nouveau est donc de 3 226.00 Euros. Et les capitaux propres sont de 4 226.00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

(Article 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal

Décision n° 4

L'associé unique n'a pas perçu de rémunération au cours de cet exercice.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

L'associé Unique.